

# Amiante dans les immeubles bâtis : Enjeux et responsabilités des différents intervenants

## Objectifs de la formation

Connaître le cadre réglementaire applicable (code de la santé publique, de la construction et l'habitation, du travail, de l'environnement) et leurs impacts pour les propriétaires et les utilisateurs d'immeubles bâtis – Comprendre et gérer les conséquences de la présence d'amiante dans un bâtiment – Organiser et maîtriser le retrait de l'amiante et son élimination

## A qui profitera la formation ?

Propriétaires – Maîtres d'ouvrage – Bailleurs, gestionnaires de parc immobilier et utilisateurs d'immeubles bâtis tertiaires ou industriels – Responsables et collaborateurs des services de maintenance des immeubles bâtis – responsables de la maîtrise d'œuvre privée ou publique – Bureaux d'étude techniques – Coordonnateurs SPS – Architectes

## Contenu de la formation

### 1. Amiante : un poison présent partout

- Bilan de plus de 50 ans d'utilisation intensive
- Amiante : un CMR qui fait encore des dégâts
- Présence multiforme dans le bâtiment
- Prise de conscience tardive mais renforcement drastique de la réglementation depuis 1996

### 2. Repérages amiante

- Différentes missions de repérage : DT, DTA, avant-vente, avant travaux, avant démolition
- Classification à 3 niveaux : liste A, B et C
- La norme NF X46-020 : de la définition de la mission de repérage jusqu'au rapport final
- Mise en place, gestion et mises à jour du dossier technique amiante (DTA)
- Résultats du diagnostic : état de conservation, niveau d'empoussièrement, travaux
- Recommandations générales de sécurité (DTA)
- Information des occupants et des entreprises extérieures intervenantes
- Evaluation du risque amiante par le propriétaire et l'occupant des locaux
- Obligation de travaux

### 3. Gestion des opérations de maintenance, d'encapsulage et de retrait d'amiante

- Distinction entre maintenance (s/s 4) et encapsulage ou retrait (s/s 3)
- obligations communes à tous les types d'intervention : évaluation initiale des risques, mesures d'empoussièrement, formation, organisation du travail, suivi de l'exposition, traitement des déchets et protection de l'environnement
- Dispositions particulières aux interventions sur des matériaux, des équipements, des matériels ou des articles susceptibles de provoquer l'émission de fibres d'amiante
- Dispositions spécifiques aux activités d'encapsulage et de retrait d'amiante
- Gestion de la coactivité : PGC, PP92
- Gestion des déchets et traçabilité
- Obligations du propriétaire après retrait : examen visuel, mesure libératoire, mise à jour DTA

## Méthode et points forts

Animation par un formateur maîtrisant l'ensemble de la chaîne de responsabilité en tant qu'auditeur de certification des entreprises d'encapsulage et de retrait d'amiante et membre des commissions de normalisation dans les domaines du repérage amiante (NF X46-020) et de la certification des entreprises réalisant des travaux de traitement de l'amiante (NF X46-010 et 011) – Formation ponctuée d'études de cas pour une vision opérationnelle des enjeux

## Durée et rythme

1 jour

## Tarif

nous consulter

## Points complémentaires :

Aucun prérequis – Possibilité d'examiner les DTA des participants ou des documents issus d'opération de traitement de l'amiante